

Annexe : Complément à l'aide-mémoire pour des situations dans les camps d'été

Camps d'été : incluent les camps de jour et les camps de vacances

Camps de jour : camps où il n'y a pas d'hébergement

Camps de vacances : camps avec hébergement

	<p align="center">Approche de base Premiers cas et éclosion mineure - contrôlée</p>	<p align="center">En contexte d'éclosion plus importante ou non-contrôlée Approche rehaussée <u>sur avis de santé publique</u></p>
<p>Gestion des cas positifs à la Covid-19 après leur période d'isolement de 5 jours</p>	<p>Les mesures communautaires prévoient qu'après un isolement strict de 5 jours, les 5 autres jours la personne doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • porter un masque lors de toute interaction sociale (sauf pour les enfants de 5 ans et moins). • éviter les contacts avec les personnes vulnérables. • éviter de participer à des événements sociaux non essentiels. • respecter la distanciation de 2 mètres, autant que possible. • Si non vaccinée, la personne doit obtenir un résultat négatif pour reprendre ses activités après les 5 jours d'isolement. Si le résultat est positif, elle doit poursuivre son isolement. <p>Application en camps de jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire appliquer au mieux possible les recommandations mais permettre un retour sur le site du camp même si les mesures ne sont pas parfaitement respectées par les campeurs. • Insister sur le respect des consignes par les travailleurs du camp (voir à réajuster leurs tâches pour ces journées, si nécessaire). <p>Application en camps de vacances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comme il n'est généralement pas possible de prévoir que la personne pourra rester à l'écart pour dormir et manger et considérant le risque plus élevé de transmission, un retour au camp est recommandé seulement après 10 jours. 	<p>Camps de jour : Rehausser les mesures prévues en demandant un retour sur le site du camp juste après 10 jours (comme en camp de vacances) d'isolement pour les cas confirmés.</p> <p>Camps de vacances : s'assurer de bien faire respecter l'isolement minimal de 10 jours avant le retour des personnes.</p>

<p>Niveau de contact et isolement des contacts d'un cas</p>	<p>Selon avis du MSSS : transmis le 29 juin 2022 « Compte tenu des couvertures vaccinales chez les 5 ans et plus, des données probantes concernant l'immunité contre la COVID-19 dans la population et du faible risque de développer des complications de la COVID-19 chez les enfants, nous souhaitons préciser que les enfants asymptomatiques, en contact avec un cas, fréquentant un camp de jour ou de vacances (incluant ceux avec hébergement) ne sont pas visés par la consigne d'isolement des contacts. »</p>	<p>Pour les camps de vacances : Considérer comme contacts à risques élevés les enfants et travailleurs qui vivent dans la même chambre ou dans un même chalet lorsque les chambres d'un même édifice partagent plusieurs espaces en commun).</p> <ul style="list-style-type: none">- S'ils n'ont jamais eu la COVID et ne sont pas vaccinés : Suivre recommandations pour les contacts domiciliaires asymptomatiques, donc les personnes devraient être isolés (ou retirées du camp) pour 5 jours.- Pour les autres : la distanciation des autres groupes et le port du masque devraient être mis en place. Pour les personnes exemptées de porter le masque (ex. enfants de moins de 5 ans), un isolement devrait être requis.
---	--	--

Rédigé le 14 juillet 2022, Dre Geneviève Petit et Valérie Plante, conseillère PCI communautaire

Références

<https://campsquebec.com/mesures-covid19>

<https://docs.google.com/document/d/1nJAm8aUa-ryJQNGo9i6B3ywJ6cXlyoEms5FTPRlisF0/edit>

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019>